



# Assemblée générale

Distr. générale  
29 février 2008  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Îles Caïmanes

#### Document de travail établi par le Secrétariat

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités . . . . .	1–3	3
II. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique . . . . .	4–17	3
III. Budget . . . . .	18–20	6
IV. Situation économique . . . . .	21–37	7
A. Généralités . . . . .	21–23	7
B. Agriculture, pêcheries et environnement . . . . .	24–25	7
C. Tourisme . . . . .	26–29	8
D. Services financiers . . . . .	30–32	9
E. Infrastructures, construction et transports . . . . .	33–36	9
F. Services de télécommunications et de distribution . . . . .	37	10
V. Situation sociale . . . . .	38–54	10
A. Droits de l'homme . . . . .	38–40	10
B. Main-d'œuvre et immigration . . . . .	41–43	11
C. Enseignement et affaires culturelles . . . . .	44–47	11
D. Santé publique . . . . .	48–50	12
E. Criminalité et sécurité publique . . . . .	51–52	13
F. Préparation aux catastrophes . . . . .	53–54	13



VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux . . . . .	55–58	13
VII.	Statut futur du territoire . . . . .	59–63	14
A.	Position du gouvernement du territoire . . . . .	59	14
B.	Position de la Puissance administrante . . . . .	60–62	14
C.	Décisions prises par l'Assemblée générale . . . . .	63	15

## I. Généralités

1. Les îles Caïmanes sont un territoire non autonome administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Situées à quelque 300 kilomètres à l'ouest de la Jamaïque et à peu près à la même distance au sud de Cuba, elles comprennent trois îles : la Grande Caïmane (197 km<sup>2</sup>), Caïmane Brac (39 km<sup>2</sup>) et la Petite Caïmane, adjacente à Caïmane Brac et en grande partie non aménagée (28 km<sup>2</sup>). La capitale, George Town, est située dans la Grande Caïmane.

2. Selon le Bureau de l'économie et de la statistique des îles Caïmanes, la population du territoire a augmenté, passant de 52 465 habitants en 2005 à 53 172 habitants en 2006. La population est caïmanaise dans une proportion de 60 % et non caïmanaise dans une proportion de 40 %<sup>1</sup>.

3. La loi sur les territoires britanniques d'outre-mer, qui est entrée en vigueur en 2002, accorde à tous les habitants des territoires le droit à la pleine citoyenneté britannique et a remplacé officiellement les termes « colonies » et « territoires dépendants » par l'expression « territoires d'outre-mer ». Elle permet aux Caïmanais d'être titulaires d'un passeport britannique et de travailler dans tout pays de l'Union européenne.

## II. Questions d'ordre constitutionnelle, juridique et politique

4. Le nom officiel de l'actuelle Constitution des îles Caïmanes est « Caribbean and North Atlantic Territories, The Cayman Islands (Constitution) Order 1972 ». Sept amendements y ont été apportés, dont un en 1984, en 1987, en 1992, en 1993, en 2003 respectivement et deux en 2004<sup>2</sup>. D'après la Constitution, le Gouverneur, nommé pour quatre ans par le Souverain britannique, est chargé des questions relatives aux affaires extérieures, à la défense, à la sécurité intérieure et à la fonction publique. L'actuel Gouverneur, Stuart Jack, a pris ses fonctions le 25 novembre 2005.

5. Suite aux recommandations de la Commission nationale d'examen de la Constitution désignée par le Gouverneur en 2001, plusieurs modifications ont été ultérieurement apportées à la structure politique du territoire. Aux termes de l'Ordonnance administrative n° 1515 de 2003, portant amendement à la Constitution cette année-là, le Conseil exécutif a été remplacé par le Cabinet qui est dirigé par le Gouverneur et les fonctions de chef de gouvernement à la tête du gouvernement du territoire et de chef de l'opposition à l'Assemblée législative ont été créées. Le Cabinet est chargé de l'administration de l'État. Le Gouverneur nomme le chef de gouvernement et le chef de l'opposition à l'Assemblée législative et préside le Cabinet. Celui-ci est composé de trois membres désignés par le Gouverneur appelés

---

*Note* : Les informations figurant dans le présent document sont extraites de documents déjà publiés, dont des documents du gouvernement du territoire, et d'informations transmises au Secrétaire général par la Puissance administrante en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

<sup>1</sup> Voir l'enquête de 2006 sur la population active sur le site Web du Bureau de l'économie et de la statistique des îles Caïmanes : [www.eso.ky](http://www.eso.ky); information fournie par la Puissance administrante le 9 janvier 2008.

<sup>2</sup> Voir le site Web du Gouvernement des îles Caïmanes : [www.constitution.gov.ky](http://www.constitution.gov.ky).

les membres officiels (le Secrétaire général, le Procureur général et le Secrétaire aux finances) et cinq membres élus par l'Assemblée législative, appelés ministres. En outre, le Souverain britannique [avec l'avis de son *Privy Council* (Conseil privé)] ainsi que le Gouverneur (avec l'avis et l'assentiment de l'Assemblée législative) sont habilités à légiférer pour assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement des îles<sup>2</sup>.

6. L'Assemblée législative est composée de 3 membres de droit désignés dans la Constitution et de 15 membres élus au suffrage universel pour une période de quatre ans. Aux termes de la Constitution, les membres élus de l'Assemblée législative doivent, à leur première réunion, élire leur président parmi eux ou parmi ceux qui sont qualifiés pour être élus membres, à l'exception des ministres<sup>2</sup>.

7. Dans les îles Caïmanes, le système judiciaire comprend trois degrés de juridiction – le Tribunal d'instance (*Summary Court*) qui comprend le Tribunal des mineurs (*Youth Court*), le Tribunal de grande instance et la Cour d'appel. Le Tribunal d'instance a compétence civile et pénale. Les recours introduits par le Tribunal d'instance sont examinés par le Tribunal de grande instance, instance supérieure d'archives qui administre la *common law* et la *law of equity* d'Angleterre ainsi que les législations locales. Les recours introduits par le Tribunal de grande instance sont examinés par la Cour d'appel des îles Caïmanes, qui comprend un président et au plus deux juges d'appel. Un juge du Tribunal de grande instance peut exercer tous les pouvoirs d'un seul juge de la Cour d'appel. Dans certains cas, un appel peut être interjeté auprès du Comité judiciaire du Conseil privé à Londres<sup>3</sup>.

8. Il n'existait pas, jusqu'en 2000, de parti politique officiel sur le territoire et divers groupes, tels que la National Team (Équipe nationale), la Democratic Alliance (Alliance démocratique) et la Team Cayman (Équipe caïmane), faisaient office de formations politiques. Après la défaite de l'Équipe nationale aux élections générales de 2000, une majorité des membres de l'Assemblée législative s'est constituée en parti politique, le Parti démocratique uni (PDU), le 5 novembre 2001. L'opposition a constitué un second parti, le Mouvement populaire progressiste (MPP), en 2002. Les deux principaux partis caïmanais sont favorables à une autonomie plus grande relativement aux questions internes et le MPP a promis d'organiser un référendum pour décider du futur statut constitutionnel des îles. L'Alliance démocratique populaire (ADP) s'est constituée en février 2005.

9. Les élections générales qui se sont tenues le 11 mai 2005 se sont soldées par une victoire écrasante sur le PDU, le parti sortant, du MPP qui a remporté 9 des 15 sièges à l'Assemblée législative, contre 5 pour le PDU et 1 pour l'ADP qui venait de se constituer. M. Kurt Tibbetts du MPP a remplacé M. McKeeva Bush à la tête du gouvernement. Les prochaines élections générales sont prévues en 2009.

10. Comme cela a déjà été signalé (voir A/AC.109/2007/2 et A/AC.109/2006/16), les réformes constitutionnelles n'ont pas progressé rapidement au début des années 2000 et ont porté essentiellement sur les questions électorales. En 2005, bien que le Chef du gouvernement ait annoncé que les îles Caïmanes étaient disposées à reprendre les négociations avec le Royaume-Uni, les pourparlers officiels entre le gouvernement et celui-ci ont repris en mars 2006. Une délégation du Ministère britannique des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth, qui a effectué une visite d'étude aux îles Caïmanes, a proposé d'apporter une série de

---

<sup>3</sup> Voir le site : [www.gov.ky](http://www.gov.ky).

modifications au projet de Constitution à l'examen depuis 2003, en particulier au chapitre relatif à la déclaration des droits<sup>2</sup>. Dans le cadre de l'examen constitutionnel en cours, on examine la déclaration constitutionnelle de protection des droits, fondée sur les conventions internationales<sup>2</sup>.

11. En février 2007, le Chef du gouvernement a annoncé la création d'un nouveau secrétariat chargé de relancer le processus de révision constitutionnelle dans les îles Caïmanes qui s'est employé, dès mars 2007, à obtenir un appui et à sensibiliser l'opinion publique sur la question<sup>4</sup>. Dans son discours du Trône de 2007, le Gouverneur a déclaré qu'en la matière il était indispensable de consulter dûment la population caïmanaise, notamment par voie de référendum, pour définir le mandat qui servirait de base aux négociations entre le gouvernement du territoire et le Royaume-Uni<sup>5</sup>.

12. Avec l'appui du Secrétariat chargé de la révision constitutionnelle, le territoire s'est lancé dans l'« Initiative de modernisation de la Constitution », comprenant quatre phases : a) recherches pour recenser les domaines viables de réforme constitutionnelle et publication d'un document public de réflexion; b) consultations et formation du public sur les questions constitutionnelles soulevées dans ce document; c) référendum national sur la réforme constitutionnelle; et d) négociations avec le Royaume-Uni sur cette modernisation<sup>6</sup>.

13. Au début de 2008, la modernisation est entrée dans sa deuxième phase. Le 12 janvier 2008, le gouvernement du territoire a publié un document intitulé « The Cayman Islands' Constitution: a reflection of who we are – summary of proposals » (Constitution des îles Caïmanes : réflexion sur qui nous sommes – résumé de propositions) visant à faciliter les consultations du public. Un référendum sur les propositions constitutionnelles est prévu pour mai 2008 afin de préparer le gouvernement du territoire aux négociations avec la Puissance administrante sur une nouvelle constitution<sup>7</sup>. Un document sur la question du référendum qui doit paraître en avril 2008 communiquera les diverses recommandations des citoyens au gouvernement territorial et constituera la base du référendum de mai<sup>8</sup>.

14. Dans l'introduction au document concernant le référendum<sup>2</sup>, le gouvernement du territoire s'est dit convaincu que le pays ne souhaitait aucunement obtenir l'indépendance et a dit que le processus de révision constitutionnelle en cours visait à améliorer les rapports avec le Royaume-Uni, rendre l'administration interne du territoire plus démocratique, efficace et responsable.

15. En décembre 2007, s'adressant à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des communes, le Chef du gouvernement a précisé que l'un des thèmes à examiner avec la Puissance administrante serait le rôle du Gouverneur en tant que Président exclusif du Cabinet et en tant que responsable de l'élaboration de son programme de travail. Il a ensuite souligné le caractère particulièrement dynamique

---

<sup>4</sup> Information fournie par la Puissance administrante le 9 janvier 2008; Caribbean Net News, 20 février 2007, voir site [www.caribbeanetnews.com](http://www.caribbeanetnews.com).

<sup>5</sup> Information fournie par la Puissance administrante le 9 janvier 2008; discours du Trône prononcé par le Gouverneur Stuart Jack le vendredi 27 avril 2007, voir le site Web [www.gov.ky](http://www.gov.ky).

<sup>6</sup> Voir le site [www.constitution.gov.ky](http://www.constitution.gov.ky), 3 juillet 2007.

<sup>7</sup> Voir site [www.constitution.gov.ky](http://www.constitution.gov.ky), 5 février 2008; voir également site [www.gov.ky](http://www.gov.ky) et *Caymanian Compass*, 17 janvier 2008 sur [www.caycompass.com](http://www.caycompass.com).

<sup>8</sup> Voir *Caymanian Compass*, 7 février 2008, site [www.caycompass.com](http://www.caycompass.com); [www.constitution.gov.ky](http://www.constitution.gov.ky), 5 février 2008.

de la démocratie du territoire et s'est déclaré convaincu que « le gouvernement élu devrait avoir son mot à dire lorsqu'il s'agit de décider des programmes de travail et de la présidence des réunions du Cabinet<sup>9</sup> ».

16. En réponse la Commission des affaires étrangères qui a demandé s'il fallait tenir des consultations officielles sur la nomination des gouverneurs, le Chef du gouvernement a affirmé « premièrement, je suis convaincu que la courtoisie la plus élémentaire devrait le préconiser; mais nous avons notre propre interprétation des termes "consultations" et "être consultés". S'il s'agit simplement de nous dire qui est le bon candidat, nous ne considérons pas cela comme des consultations. Nous pensons qu'il devrait y avoir de véritables consultations. » Il a ajouté que le gouvernement du territoire devrait être à même de donner son avis sur une éventuelle nomination<sup>9</sup>.

17. Pour ce qui est des modalités de consultations du Gouvernement du Royaume-Uni sur la ratification des traités s'appliquant aux territoires d'outre-mer, le Chef du gouvernement a, notamment, précisé que « nos expériences n'ont pas été très bonnes par le passé. Toutefois, on nous a récemment donné l'assurance qu'il y aurait davantage de consultations<sup>9</sup> ».

### III. Budget

18. Les droits à l'importation, les droits d'enregistrement des sociétés, des banques et des sociétés fiduciaires et les droits de timbre procurent à l'État l'essentiel de ses recettes. D'après la Puissance administrante, un excédent budgétaire de 116,1 millions de dollars des îles Caïmanes (CI\$)<sup>10</sup> a été dégagé en 2006, contre un excédent de 89,2 millions de dollars en 2005, soit une augmentation des liquidités du gouvernement<sup>11</sup>.

19. Dans sa Déclaration de Politique stratégique 2008-2009 définissant les paramètres pour la préparation du budget de l'exercice 2008-2009, le gouvernement du territoire a prévu des dépenses d'équipement s'élevant à 199,2 millions de dollars des îles Caïmanes pour 2008-2009, à 103,4 millions de dollars des îles Caïmanes pour 2009-2010, et à 72,3 millions de dollars des îles Caïmanes pour 2010-2011. Ce programme de dépenses comporte notamment des investissements dans les domaines ci-après : éducation, infrastructure des transports, nouveaux services publics, santé et politique économique<sup>12</sup>.

20. Dans le cadre de la réforme de la gestion des affaires publiques du territoire, une nouvelle loi et de nouvelles réglementations relatives à la gestion des services publics sont entrées en vigueur en 2007. Cette nouvelle loi marque la deuxième étape de la réforme, la loi de 2001 sur la gestion des affaires publiques et les finances publiques en ayant été la première. Une autre loi relative aux pouvoirs

---

<sup>9</sup> Kurt Tibbetts, Transcription non corrigée de dépositions orales, publiée sous la cote HC 147-i, Chambre des communes, Minutes of evidence, Commission des affaires étrangères, territoires d'outre-mer, lundi 3 décembre 2007, <http://www.publications.parliament.uk/pa/cm200708/cmselect/cmcaff/uc147-i/uc14702.htm>.

<sup>10</sup> Un dollar des îles Caïmanes = 1,225 dollars des États-Unis, voir site [www.cayman-islands.com](http://www.cayman-islands.com), accessible le 20 février 2008.

<sup>11</sup> Information fournie par la Puissance administrante, 9 janvier 2008.

<sup>12</sup> Voir Déclaration de politique stratégique pour 2008/09, présentée par le Gouvernement des îles Caïmanes le 29 novembre 2007, sur [www.gov.ky](http://www.gov.ky).

publics en marquera la troisième. Les quelque 3 500 fonctionnaires sont concernés par la réforme qui a décentralisé la prise de décisions en matière de gestion du personnel et permet des méthodes d'évaluation axées sur les résultats et l'adoption de mesures d'incitation<sup>11</sup>.

## IV. Situation économique

### A. Généralités

21. Les îles Caïmanes ont l'un des niveaux de vie les plus élevés des Caraïbes. Pour l'année 2006, le produit intérieur brut par habitant était estimé à 46 500 dollars des États-Unis<sup>13</sup>. L'économie repose sur le tourisme et les services financiers offshore. Il n'y existe ni impôt sur le revenu ni impôt sur les sociétés ni de taxe. Le montant total des importations pour 2006 s'est élevé à 906,1 millions de dollars des îles Caïmanes<sup>14</sup>. Bien que les importations dépassent de loin les exportations, ce déséquilibre commercial est plus que compensé par les recettes tirées du tourisme et du secteur des services financiers<sup>15</sup>. Les principaux partenaires commerciaux des îles Caïmanes sont les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la Communauté des Caraïbes.

22. Selon les indicateurs pour le premier semestre de 2007, les îles Caïmanes devraient atteindre une croissance du PIB supérieur à 3,8 % en 2007. Pour le premier semestre de 2007, l'inflation s'est élevée à 3,7 % principalement en raison de la hausse des prix des biens et services personnels, des denrées alimentaires et des appareils ménagers<sup>14</sup>.

23. Préoccupé par la forte augmentation du coût de la vie, le gouvernement du territoire a pris des dispositions en avril 2007 pour négocier d'une part les hausses des prix avec des prestataires privés de services publics et d'autre part les taux d'intérêt avec les banques<sup>16</sup>. À titre d'exemple, la question de l'évolution des prix figure dans le contrat sur 20 ans récemment conclu entre le gouvernement du territoire et la Compagnie d'électricité des îles Caïmanes<sup>17</sup>.

### B. Agriculture, pêcheries et environnement

24. D'après les informations fournies par la Puissance administrante, la production agricole, bien que limitée en raison d'un sol peu fertile, d'une faible pluviométrie et des coûts salariaux élevés, a pratiquement doublé au cours des dernières années. Les principaux produits agricoles sont la banane, la tomate, la laitue, le miel, la mangue, les agrumes, différents légumes et la noix de coco. L'élevage concerne les bovins, les volailles et les porcs. L'agriculture continue de représenter environ 1,4 % du PIB

<sup>13</sup> Voir le site Web du Bureau des affaires étrangères du Commonwealth sur [www.fco.gov.uk](http://www.fco.gov.uk), mis à jour le 30 janvier 2008.

<sup>14</sup> Voir le Bureau de l'économie et de la statistique, rapport économique semestriel de 2007, en date du 21 novembre 2007, sur [www.eso.ky](http://www.eso.ky).

<sup>15</sup> Voir le Service des renseignements économiques des îles Caïmanes Profil 2007.

<sup>16</sup> Voir *Caymanian Compass*, 29 avril 2007, au site [www.caycompass.com](http://www.caycompass.com).

<sup>17</sup> Voir [www.gov.ky](http://www.gov.ky), le 20 décembre 2008.

total<sup>18</sup>. En octobre 2007, une nouvelle infestation dévastatrice de la cochenille rose de l'hibiscus a été signalée. Le Département de l'agriculture a pris des dispositions pour lutter contre ce fléau dans les zones infestées<sup>19</sup>.

25. En mars 2006, le Département de l'environnement a lancé le projet Darwin des îles Caïmanes d'un montant de 350 000 dollars des États-Unis pour mener des études et faciliter la protection de l'écosystème du territoire en favorisant la biodiversité et l'utilisation durable des ressources. Ce projet devrait prendre fin en 2008<sup>20</sup>. Une mesure d'accompagnement prise pour protéger l'écosystème marin a consisté à interdire aux bateaux de croisière de jeter l'ancre dans des zones où ils risquent d'endommager les récifs coralliens<sup>21</sup>.

### C. Tourisme

26. Le secteur du tourisme représente environ la moitié du PIB des îles Caïmanes et assure un tiers des emplois du territoire. Le nombre de visiteurs arrivés par avion a augmenté de 9,1 % passant de 267 258 visiteurs en 2006 à 291 503 visiteurs en 2007. Cette hausse a commencé à inverser la tendance à la baisse du tourisme causée par le passage de l'ouragan Ivan en 2004, de sorte que le nombre total de visiteurs arrivés par avion a presque retrouvé le niveau atteint en 2003, avant le passage de l'ouragan, établi à 293 517<sup>22</sup>.

27. En 2007, le nombre des croisiéristes a diminué de 11,1 %, passant à 1,7 million contre 1,9 million en 2006<sup>22</sup>. Le Ministre du tourisme du territoire a toutefois souligné qu'en 2006 les chiffres avaient été artificiellement élevés, les bateaux de croisière en provenance d'autres ports de la région dévastée par l'ouragan Wilma en novembre 2005, ayant été déroutés vers les îles Caïmanes<sup>23</sup>.

28. En mars 2007, le Gouvernement des îles Caïmanes a entamé des consultations sur la politique nationale de gestion du tourisme pour la période 2008-2012. Il est ressorti des consultations publiques que les principaux sujets de préoccupation de la population étaient le contrôle du nombre des bateaux de croisière, la construction de logements et les questions environnementales. Aussi ces consultations ont-elles principalement porté sur le contrôle des flux de touristes et l'hébergement des touristes ainsi que sur la viabilité de l'environnement et l'écotourisme<sup>24</sup>.

29. En outre, le gouvernement du territoire a lancé le projet environnemental des Îles Caïmanes relatif au secteur du tourisme, qui est un partenariat privé/public visant à limiter l'impact de cette industrie sur l'environnement<sup>25</sup>.

---

<sup>18</sup> Voir le *World Factbook* de la Central Intelligence Agency (Bureau central de renseignement des États-Unis) sur le site [www.cia.gov/cia/publications/factbook/index.html](http://www.cia.gov/cia/publications/factbook/index.html), dernière mise à jour du 17 janvier 2008.

<sup>19</sup> Voir Associated Press, 14 octobre 2007, au site [www.ap.org](http://www.ap.org); Gouvernement des îles Caïmanes à [www.gov.ky](http://www.gov.ky), 11 octobre 2007.

<sup>20</sup> Voir [www.seaturtle.org/mtrg/projects/cayman](http://www.seaturtle.org/mtrg/projects/cayman), consulté le 6 février 2008.

<sup>21</sup> Voir Associated Press, 1<sup>er</sup> mai 2007, au site [www.ap.org](http://www.ap.org).

<sup>22</sup> Voir Département du tourisme, site [www.caymanislands.ky](http://www.caymanislands.ky), consulté le 6 février 2008.

<sup>23</sup> Voir *Caymanian Compass*, 2 janvier 2008, au site [www.caymancompass.com](http://www.caymancompass.com).

<sup>24</sup> Ibid., 20 septembre 2007, au site [www.caymancompass.com](http://www.caymancompass.com).

<sup>25</sup> Ibid., 5 novembre 2007, au site [www.caymancompass.com](http://www.caymancompass.com).

## D. Services financiers

30. Le secteur financier est l'un des piliers de l'économie des îles Caïmanes, qui continuent de figurer parmi les plus grands centres financiers internationaux du monde.

31. Selon le rapport économique annuel de 2006 publié par le Bureau de l'économie et de la statistique du gouvernement du territoire, le secteur des services financiers des îles Caïmanes a continué à donner de bons résultats en 2006. Il y a eu une augmentation du nombre des compagnies d'assurance agréées (1,1 %), des fonds communs de placement (14,5 %), des sociétés cotées en bourse (15,2 %), du volume des fonds échangés en bourse (40,5 %), et des inscriptions au registre du commerce (15,1 %). La seule ombre au tableau a été le nombre d'agréments délivrés aux banques et sociétés fiduciaires qui a diminué de 4,6 % en raison de la poursuite des regroupements dans le secteur bancaire<sup>26</sup>. Cette tendance généralement positive s'est maintenue au cours du premier semestre de 2007. À titre d'exemple, au cours de la période considérée, le nombre de fonds communs de placement inscrits a augmenté de 14,4 % et celui des fonds spéculatifs domiciliés dans les îles Caïmanes a dépassé la barre des 8 000, soit près de 80 % du nombre total de ces fonds dans le monde entier<sup>27</sup>.

32. En ce qui concerne le cadre réglementaire, examiné par ailleurs ci-après sous la rubrique « Criminalité et sécurité publique », le Chef du gouvernement a déclaré en décembre 2007 que les îles Caïmanes avaient « un environnement conforme aux meilleures pratiques internationales »<sup>28</sup>. Comme preuve de la détermination du territoire à renforcer la législation contre le blanchiment d'argent, on a généralement mis en avant le certificat de bonne santé financière décerné au territoire dans le rapport sur la Gestion des risques dans les territoires d'outre-mer établi par le Bureau national de vérification des comptes du Royaume-Uni et dans celui sur L'évaluation mutuelle des îles Caïmanes établi par le Groupe d'action financière des Caraïbes<sup>28</sup>.

## E. Infrastructure, construction et transport

33. Dans le secteur du bâtiment, selon le Rapport économique annuel (2006) susmentionné, le montant des travaux prévus au titre des permis de construire a augmenté de 36,4 %, passant de 336,8 millions de dollars des îles Caïmanes en 2005 à 445,8 millions de dollars des îles Caïmanes en 2006<sup>29</sup>.

<sup>26</sup> Voir le Rapport annuel 2006 du Bureau de l'économie et de la statistique, 5 septembre 2007, au site [www.eso.ky](http://www.eso.ky).

<sup>27</sup> Information fournie par la Puissance administrante le 9 janvier 2008; Rapport économique semestriel de 2007 du Bureau de l'économie et de la statistique, en date du 21 novembre 2007, sur [www.eso.ky](http://www.eso.ky).

<sup>28</sup> Information fournie par la Puissance administrante le 9 janvier 2008; Bureau national d'audit, novembre 2007, à [www.nao.org.uk](http://www.nao.org.uk); Groupe de travail d'action financière des Caraïbes, décembre 2007, sur le site [www.cfatf.org](http://www.cfatf.org).

<sup>29</sup> Information fournie par la Puissance administrante le 9 janvier 2008; Rapport économique annuel de 2006 du Bureau de l'économie et de la statistique, 5 septembre 2007, sur le site [www.eso.ky](http://www.eso.ky).

34. Le réseau routier des îles Caïmanes, sérieusement endommagé ces dernières années par les violentes saisons d'ouragans, comprend environ 785 kilomètres de routes. En 2007, le réseau routier a fait l'objet de considérables investissements. La construction du passage Esterley Tibbetts est terminée et on met la dernière main à celle de l'artère transversale Est-Ouest<sup>11</sup>.

35. Des liaisons aériennes internationales relient la Grande Caïmane aux États-Unis, au Canada, à l'Europe, à la Jamaïque, au Honduras et à Cuba à raison de plus de 100 vols par semaine, tandis que des compagnies aériennes locales et des vols charters assurent la liaison entre les trois îles. En juin 2007, Cayman Airways a ouvert un vol direct sur New York<sup>30</sup>.

36. Le port de George Town est la plaque tournante des croisières à destination des îles. Celles-ci sont par ailleurs desservies régulièrement par des paquebots et un certain nombre de navires appartenant à des armateurs locaux ou battant pavillon caïmanais assurent le transport des marchandises à destination et en provenance de Miami, de Tampa et de la Jamaïque.

## **F. Services de télécommunications et de distribution**

37. Centre d'affaires international de premier plan, le territoire est tributaire de services de télécommunications et de distribution. D'après le rapport économique annuel de 2006 susmentionné, le secteur des télécommunications a enregistré de très bons résultats au cours de l'exercice budgétaire 2006-2007. Le nombre total de lignes téléphoniques recensées à la fin de l'année (122 167, soit 2,3 lignes par habitant) était en hausse de 10,4 %. En outre, la consommation des services de distribution a augmenté. La consommation d'eau a atteint les 6 110 mètres cubes, soit une augmentation de 19,9 % et celle d'électricité les 491,5 mégawatts heure, soit une augmentation de 14,9 %<sup>26</sup>.

## **V. Situation sociale**

### **A. Droits de l'homme**

38. Le territoire est assujéti à plusieurs grandes conventions relatives aux droits de l'homme auxquels la Puissance administrante a accédé, dont la Convention européenne des droits de l'homme. Le Service des traités et des conventions relevant du Bureau du Procureur général surveille l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme dans les îles Caïmanes.

39. Le Comité des droits de l'homme des îles Caïmanes a publié un certain nombre de rapports concernant des affaires individuelles relatives aux droits de l'homme et a donné des avis aux organismes publics. Au cours de la période 2007-2008, le Comité des droits de l'homme a continué d'enquêter sur des affaires individuelles relatives aux droits de l'homme dans le cadre du programme d'enseignement<sup>31</sup>.

---

<sup>30</sup> Voir *Caymanian Compass*, 3 juillet 2007, sur [www.caymancompass.com](http://www.caymancompass.com).

<sup>31</sup> Information fournie par la Puissance administrante le 9 janvier 2008; [www.humanrights.ky](http://www.humanrights.ky).

40. Le gouvernement du territoire a commencé à promouvoir l'adoption de lois relatives à la liberté de l'information permettant à la population d'accéder aux documents officiels. Le 21 juin 2007, le Comité directeur sur la liberté de l'information a été créé et une loi relative à la liberté de l'information devrait entrer en vigueur au début de l'année 2009<sup>32</sup>.

## **B. Main-d'œuvre et immigration**

41. Selon le rapport économique annuel de 2006, la population active du territoire compte 35 016 personnes, presque équitablement répartie entre Caïmanais et non-Caïmanais. Le taux de chômage a reculé, passant à 2,6 % en 2006 contre 3,5 % en 2005<sup>26</sup>.

42. La loi sur l'immigration entrée en vigueur en 2004 limite à une période de six mois à sept ans la durée du séjour des travailleurs étrangers sur le territoire, selon la catégorie de l'emploi. Elle concerne une large part de la main-d'œuvre caïmanaise, vu que plus de la moitié des travailleurs du secteur privé sont titulaires de permis de travail. Au cours du premier trimestre de 2007, le nombre total des permis de travail délivrés a diminué de 4,6 %, passant à 20 286 contre 21 272 en 2006<sup>14</sup>.

43. Les modifications apportées à la loi sur l'immigration des îles Caïmanes sont entrées en vigueur après l'adoption en décembre 2006 du projet d'amendement n° 2 par la Chambre des représentants et son approbation par le Gouverneur. Cette loi prévoit entre autres d'accorder la prérogative au responsable des services d'immigration d'octroyer le statut de citoyen à certaines catégories de travailleurs. Ces dispositions demeurent très controversées parmi les expatriés<sup>14</sup>. La même année, le Gouverneur a annoncé qu'il y aurait prochainement un examen du secteur public à l'issue duquel des limitations seraient imposées à la durée de validité des permis de travail comme c'est déjà le cas pour le secteur privé<sup>11</sup>.

## **C. Enseignement et affaires culturelles**

44. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants du territoire âgés de 4 ans et 9 mois à 16 ans. Environ les deux tiers des enfants caïmanais fréquentent les écoles publiques et, les autres, les écoles privées. L'enseignement est gratuit pour les Caïmanais dans tous les établissements d'enseignement primaire et dans les lycées. De plus, des écoles privées offrent un enseignement primaire et/ou secondaire. Le gouvernement du territoire assure le contrôle de tous les établissements privés<sup>33</sup>.

45. Deux établissements publics et deux écoles privées dispensent un enseignement supérieur. L'University College sur les îles Caïmanes, connue jusqu'en 2004 sous le nom de Community College est un établissement public doté de l'autonomie administrative<sup>34</sup>. L'University College a connu une importante augmentation du nombre de ses étudiants et il accueille également le nouveau Collège de la fonction publique qui a ouvert ses portes en septembre 2007. La

<sup>32</sup> Information fournie par la Puissance administrante le 9 janvier 2008; *Caymanian Compass*, le 2 septembre 2007, [www.caycompass.com](http://www.caycompass.com).

<sup>33</sup> [www.brighterfutures.gov.ky](http://www.brighterfutures.gov.ky).

<sup>34</sup> Voir le site Web de University College Cayman Islands [www.ucci.edu.ky](http://www.ucci.edu.ky).

Faculté de droit des îles Caïmanes est également un établissement public et est affiliée à l'Université de Liverpool au Royaume-Uni tandis que le Collège international des îles Caïmanes et l'Université St. Matthew's sont des établissements privés<sup>35</sup>.

46. Dans le discours du Trône de 2007<sup>5</sup>, le Gouverneur a déclaré que les principaux objectifs visés pour l'année à venir consistaient à reconstruire l'établissement d'enseignement secondaire de George Town et d'entreprendre les travaux de construction de trois autres établissements de ce type, assortis de la mise en place de groupes d'apprentissage. Des modèles analogues seront mis au point pour l'île Caïmane Brac. À l'issue de l'examen du programme d'enseignement scolaire national, un projet de nouvelle législation sera élaboré.

47. En outre, le Gouverneur a déclaré que le gouvernement continuerait de soutenir l'action de la Fondation culturelle nationale caïmane et de la Galerie nationale des îles Caïmanes. Il offrirait aussi son appui au Musée national, toujours en rénovation, en vue d'une exposition exhaustive sur les diverses influences qui ont façonné l'évolution des îles Caïmanes.

#### **D. Santé publique**

48. L'Administration des services de santé est chargée de l'ensemble des soins de santé dispensés dans les établissements publics. Outre des soins de médecine générale, une large gamme de soins spécialisés peuvent être reçus sur place. Le Health Practitioners Board (Conseil des médecins) est chargé de l'inscription des médecins exerçant à titre privé. L'hôpital de George Town compte 124 lits et comprend une salle d'urgence ultramoderne disposant de tout le personnel nécessaire, et il y a également un hôpital privé de 18 lits à George Town. Par ailleurs, il y a un hôpital public de 18 lits à Cayman Brac et il y a plusieurs centres de santé et dispensaires de district sur l'ensemble du territoire. L'assurance maladie est obligatoire aux îles Caïmanes.

49. Le système de soins de santé du territoire se heurte à certaines difficultés liées aux coûts, tels que ceux des services d'ambulance aérienne, aussi la viabilité économique et financière des services de santé est-elle une constante source de préoccupation<sup>36</sup>. En octobre 2006, l'Administration des services de santé a lancé un plan quinquennal visant à améliorer la qualité et l'efficacité des soins de santé. Au cours de l'examen du plan en décembre 2007, l'Administration a souligné qu'il fallait encore améliorer la situation des revenus du secteur des soins de santé<sup>37</sup>.

50. La dengue n'est pas endémique sur les îles Caïmanes, toutefois 12 cas de dengue ont été enregistrés entre octobre 2007 et février 2008 sur le territoire, dont l'un s'est avéré fatal<sup>38</sup>.

---

<sup>35</sup> Information soumise par la Puissance administrante le 9 janvier 2008; voir [www.icci.edu.ky](http://www.icci.edu.ky) et [www.stmatthews.edu](http://www.stmatthews.edu).

<sup>36</sup> Voir *Caymanian Compass*, 24 juin 2007, 7 janvier 2008 et 6 février 2008 sur le site [www.caycompass.com](http://www.caycompass.com).

<sup>37</sup> Ibid., 16 janvier 2008, sur le site [www.caycompass.com](http://www.caycompass.com).

<sup>38</sup> Ibid., 10 février 2008, sur le site [www.caycompass.com](http://www.caycompass.com).

## E. Criminalité et sécurité publique

51. En septembre 2007, la police a signalé que la criminalité s'aggravait d'année en année bien que le nombre des actes de délinquance graves ait encore diminué par rapport à 2006<sup>39</sup>. Le Chef du gouvernement a déclaré en décembre 2007 que les îles Caïmanes avaient l'intention d'améliorer leur protection frontalière, à l'aide de navires supplémentaires et d'une nouvelle gare maritime. Un hélicoptère de police et des navires d'interception devraient être livrés en 2008<sup>9</sup> 40.

52. En outre, s'agissant de la délinquance financière internationale, le Chef du gouvernement a déclaré à la même occasion que le territoire « avait une tradition de respect des règlements comme le montre sa législation moderne et appliquait les meilleures pratiques ». Dans ce contexte, il a également souligné le rôle de l'Autorité monétaire des îles Caïmanes pour ce qui est de veiller au respect des normes financières internationales sur le territoire et de rendre régulièrement compte au gouvernement du territoire des résultats obtenus<sup>9</sup>.

## F. Préparation aux catastrophes

53. L'ouragan Ivan de 2004 a changé la manière dont les organismes publics caïmanais se préparent à de telles catastrophes. En janvier 2007, le gouvernement a ainsi créé un nouvel organisme, le « Hazard Management Cayman Islands », qui a pour mission d'aider les habitants du territoire à se préparer à divers types de catastrophe et à s'en relever. Selon la Puissance administrante, la remarquable efficacité avec laquelle cet organisme et les autres autorités ont géré la situation lors du passage de l'ouragan Dean en août 2007, témoigne de l'important travail effectué en la matière depuis l'ouragan Ivan. En outre, le Bureau météorologique, le Département des terres et du cadastre et la Commission nationale de lutte contre les ouragans ont commencé à utiliser un nouveau modèle de simulation des ondes de tempête appelé « Arbiter of Storm (TAOS) ». Un exercice de sécurité maritime a été effectué en octobre 2007 pour tester la réaction des îles Caïmanes aux catastrophes naturelles<sup>11</sup>.

54. En outre, la Banque mondiale a établi le Mécanisme d'assurance contre les catastrophes dans les Caraïbes, initiative de mise en commun d'assurances contre les catastrophes, qui a recueilli 47 millions de dollars des États-Unis pour aider les pays de la région, dont les îles Caïmanes, en cas d'ouragan ou de tremblement de terre<sup>41</sup>.

## VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

55. Les îles Caïmanes sont un membre associé de la Communauté des Caraïbes. Le territoire est membre de la Banque de développement des Caraïbes, du Comité international olympique, de l'Union postale universelle et d'Interpol et membre

<sup>39</sup> Ibid., 29 juillet 2007, sur le site [www.caycompass.com](http://www.caycompass.com).

<sup>40</sup> Information fournie par la Puissance administrante le 9 janvier 2008.

<sup>41</sup> Voir Banque mondiale, 26 février 2007, sur le site [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).

associé de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

56. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, les îles Caïmanes sont associées à l'Union européenne sans en faire partie. En tant que membre du Forum des États ACP des Caraïbes (Cariforum), les îles Caïmanes sont convenues, en décembre 2007, avec l'Union européenne d'un accord de partenariat économique<sup>42</sup>.

57. À la réunion du Conseil consultatif des territoires d'outre-mer qui s'est tenue à Londres les 4 et 5 décembre 2007, le Royaume-Uni et les territoires représentés au Conseil, dont les îles Caïmanes, sont convenus d'appliquer dès que possible la Convention des Nations Unies contre la corruption à tous les territoires d'outre-mer. Ils ont également fixé à juin 2008 la date de l'application à tous les territoires d'outre-mer de la Convention de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, et à décembre 2008 celle de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes<sup>43</sup>.

58. D'après le gouvernement du territoire, les îles Caïmanes devraient être admises en qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) lors de la trente-deuxième session de la Commission qui aura lieu en République dominicaine en juin 2008<sup>44</sup>.

## **VII. Statut futur du territoire**

### **A. Position du gouvernement du territoire**

59. Les faits nouveaux relatifs aux efforts de réforme constitutionnelle du territoire sont présentés dans la section II ci-dessus.

### **B. Position de la Puissance administrante**

60. Dans une allocution prononcée le 13 décembre 2007, lors de sa visite aux îles Caïmanes, le Ministre des territoires d'outre-mer du Royaume-Uni, anticipant les pourparlers constitutionnels a déclaré : « Le désir d'une plus grande autonomie est un désir naturel et nous examinerons toute proposition avec le plus grand soin. Mais le Gouvernement britannique doit conserver certains pouvoirs liés à la bonne gouvernance et à l'ordre public. Une nouvelle constitution doit tenir dûment compte des droits de l'homme. Maintenant, il s'agit pour nous tous de trouver le bon équilibre.<sup>11</sup> »

61. Dans une déclaration antérieure que la représentante du Royaume-Uni a faite à la 5<sup>e</sup> séance de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), tenue le 11 octobre 2007 pendant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale (voir A/C.4/62/SR.5), celle-ci a notamment déclaré que « son gouvernement, en tant que Puissance administrante de

---

<sup>42</sup> Voir BBC Caribbean, 2 janvier 2008, sur le site [www.bbc.co.uk/caribbean](http://www.bbc.co.uk/caribbean).

<sup>43</sup> Information fournie par la Puissance administrante, 9 janvier 2008; communiqué de presse du 6 décembre 2007 sur le site [www.fco.gov.uk](http://www.fco.gov.uk).

<sup>44</sup> Voir le site Web du Gouvernement des îles Caïmanes sur le site [www.gov.ky](http://www.gov.ky), le 24 octobre 2007.

territoires non autonomes, apporte appui et encouragement aux territoires qui souhaitent obtenir leur indépendance, lorsque cela est une option possible. Son gouvernement et ses territoires d'outre-mer continuent de progresser vers les objectifs communs que sont la sécurité, la stabilité et le développement politique et économique durable, la démocratie, la bonne gouvernance et le respect du droit. [...] Son gouvernement examine avec attention toutes les propositions d'amendement constitutionnel émanant de ces territoires ».

62. Comme indiqué précédemment (voir A/AC.109/2007/2), dans une déclaration faite le 24 avril 2006, le Ministre des territoires d'outre-mer du Royaume-Uni a dressé le bilan des relations entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer sept ans après l'adoption du Livre blanc de 1999 intitulé « Partnership for Progress and Prosperity: Britain and the Overseas Territories » (Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer)<sup>45</sup>. La position du Royaume-Uni au sujet d'autres formes de relations telles que définies dans la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale a déjà été exposée (voir A/AC.109/2007/3).

### C. Décisions prises par l'Assemblée générale

63. Le 17 décembre 2007, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 62/118 A et B sans les mettre aux voix, sur la base du rapport du Comité spécial communiqué à l'Assemblée générale<sup>46</sup> et de son examen ultérieur par la Commission des questions politiques spéciales et de décolonisation (Quatrième Commission) (A/62/412). La section V de la résolution 62/118 B concerne les îles Caïmanes. Dans les paragraphes du dispositif de cette section, l'Assemblée générale :

1. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et invite les organismes compétents des Nations Unies à aider le territoire, s'il en fait la demande, à exécuter ces activités;

2. *Se félicite* que le gouvernement du territoire ait fait part de son intention de s'attaquer de manière systématique à divers problèmes liés au coût de la vie.

<sup>45</sup> « Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer », Livre blanc présenté par la Chambre des communes le 17 mars 1999 par le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, reproduit dans le document A/AC.109/1999/1, annexe.

<sup>46</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 23* (A/62/23).